



PREFETTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PEC
Parcours
emploi
compétences

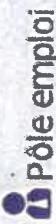
PARCOURS EMPLOI
COMPÉTENCES
SECTEUR
NON MARCHAND

«ACCOMPAGNEZ UN SALARIÉ DANS
SA FORMATION ET SON INSERTION
PROFESSIONNELLE»

POUR DES BÉNÉFICIAIRES D'HORIZONS DIFFÉRENTS

MOTIVÉS
VOLONTAIRES
PRÊTS À S'INVESTIR
DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

À QUI S'ADRESSER ?

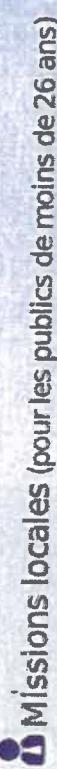


www.pole-emploi.fr



(pour les publics handicapés)

www.capemploi.com



(pour les publics de moins de 26 ans)

www.aref.e.org



(pour les modalités de prise en charge)

<http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/>

LE PEC, PLUS QU'UN PARCOURS, UN
VÉRITABLE TREMPLE POUR L'AVENIR !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

PEC
Parcours
emploi
compétences





LE PEC, POUR QUOI ?

Pour que les bénéficiaires s'engagent dans un parcours qualifiant et professionnalisant

Ils bénéficient :

D'un accompagnement renforcé qui comprend :

- Une sélection d'employeurs capables de proposer un parcours insérant ;
- Un diagnostic en amont par le prescripteur ;
- Un entretien tripartite préalable à l'embauche entre le bénéficiaire, le prescripteur et l'employeur ;
- D'un suivi pendant la durée du contrat qui pourra prendre la forme d'un livret dématérialisé ;
- D'un entretien de sortie entre le salarié et le prescripteur 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

D'une formation pré-qualifiante ;

D'une possibilité d'emploi pérenne à l'issue du contrat.



À NOTER :

LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) DEVIENT LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)*

* basé sur le cadre juridique du CUI-CAE

LE PEC, AVEC QUI ?

Des entreprises non marchandes

Prêtes à s'engager dans l'accompagnement de leur salariés ;

Permettant une réinsertion du bénéficiaire dans le monde du travail et dans une bonne dynamique.

Grâce à :

- L'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et techniques ;
- Un accompagnement au quotidien ;
- L'accès à une formation pré-qualifiante.



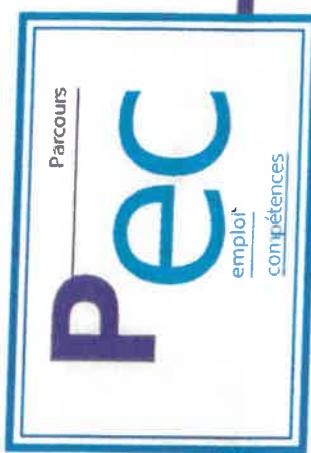
Des opérateurs

Qui réalisent :

Un diagnostic en amont afin de s'assurer que le PEC est la meilleure solution pour leur insertion professionnelle ;

Un entretien tripartite avant le début du contrat avec l'employé, l'employeur et le prescripteur ;

Un entretien 1 à 3 mois avant la fin du contrat.



LE PEC, POUR QUI ?

Les bénéficiaires du PEC sont :

De futurs employés éloignés du marché du travail ;

Des résidents de quartiers politique de la ville (QPV) ;

Des résidents de zones de revitalisation rurale (ZRR) ;

Des travailleurs handicapés.

Accompagnés d'un tuteur et d'un opérateur

Motivés pour se former et s'insérer ou se réinsérer dans le monde professionnel.



À NOTER :

LES EMPLOYEURS BÉNÉFICIENT D'UNE PRISE EN CHARGE ALLANT DE 45 % À 55 % DU SMIC HORAIRE BRUT, SELON LE TYPE DE BÉNÉFICIAIRE.



LE PEC, QUELLE DURÉE ?

La durée du contrat en PEC est de 9 mois minimum à 24 mois maximum ;

Renouvelable de 6 mois minimum à 12 mois maximum après évaluation par le prescripteur de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

À NOTER :

LES EMPLOYEURS BÉNÉFICIENT D'UNE PRISE EN CHARGE ALLANT DE 45 % À 55 % DU SMIC HORAIRE BRUT, SELON LE TYPE DE BÉNÉFICIAIRE.